

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Présents :** 11**Votants:** 11**Séance du 24 mai 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude LANDRIER

**Sont présents:** Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, David LE QUERE, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL, Anthony HUILLIER

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Helene MARECHAL

**Objet: INSTALLATION CONSEIL MUNICIPAL 2020 par le Maire - DE 2020 016**

Le Maire sortant donne le résultat des élections du 15 mars 2020;

Sur 191 inscrits: 110 votants nombre de bulletin blanc 3 suffrages exprimés 107, majorité absolue 54 suffrages.

Ont obtenu:

HUILLIER Anthony	105
MARECHAL Hélène	103
MONOT Franck	102
PELLARD Prescilla	102
LANDRIER Jean-Claude	101
FERREIRA VILACA José	100
LE QUERE David	100
TEDESCO Valérie	97
MAGNE Josiane	95
KAPLON Jocelyne	94
MOREAU Richard	93

Tous les candidats ayant atteint la majorité absolue ont été déclarés ELUS.

Au nom de la Loi, M. Jean Claude LANDRIER Maire de Provency, déclare installé dans ses fonctions le conseil municipal de Provency pour une durée de 6 ans.

**Objet: Election du Maire 2020 - DE 2020 017**

Mme Josiane MAGNE, Présidente, Doyenne d'âge, procède à l'appel des candidats.

Mme Hélène MARECHAL a été désignée secrétaire par le conseil municipal.

M. José FERREIRA VILAÇA et Mme Prescilla PELLARD ont été désignés assesseurs.

Une seule candidature: M. Jean Claude LANDRIER

Votants: 11

Enveloppes trouvées dans l'urne: 11

A obtenu: Jean Claude LANDRIER 11 voix

M. Jean Claude LANDRIER est élu maire à l'unanimité des présents.

**Objet: Fixation du nombre d'adjoints - DE 2020 018**

Le Maire propose au conseil municipal de voter deux adjoints.

Le conseil municipal approuve le nombre de deux adjoints.

Vote à l'unanimité des présents.

**Objet: ELECTION du 1er Adjoint - DE 2020 019**

Le Maire procède à l'appel des candidats à la fonction de 1er Adjoint.

Une seule candidature: Mme Josiane MAGNE

Votants: 11

Nombre d'enveloppes dans l'urne: 11

Nombre de suffrage blanc: 1

Nombre de suffrages exprimés: 10

Mme Josiane MAGNE a obtenu 10 voix.

Mme Josiane MAGNE est proclamée 1ère Adjointe à la majorité absolue.

**Objet: Election du 2ème adjoint - DE 2020 020**

Election du 2ème adjoint:

Le Maire procède à l'appel des candidatures.

Une seule candidature: Mme Jocelyne KAPLON

Votants: 11

Enveloppes trouvées dans l'urne: 11

Nombre de suffrages blancs: 2

Nombre de suffrages exprimés: 9

Mme Jocelyne KAPLON a obtenu 9 voix.

Mme Jocelyne KAPLON est proclamée 2ème Adjointe à la majorité absolue.

**Objet: Délégation accordée au maire en matière marché public - DE 2020 021**

Les conseils municipaux doivent fixer aux maires une somme maximum en matière de marché public, si cette délibération n'est pas prise toute dépense quel que soit son montant devra être accompagnée d'une délibération pour en permettre le règlement.

Le Maire propose au conseil municipal une somme de deux mille cinq cent euros (2500€), montant qui permet de régler les factures courantes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Objet: Indemnités Maire et Adjointes - DE 2020 022**

Les communes sont tenues en application de l'article L2132-20-1 du CGCT d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la Loi sauf si le conseil municipal en décide autrement à la demande du Maire.

Actuellement il a été attribué au maire de la commune de Provençy le taux de 17% de l'indice 1027, le taux en vigueur est de 25.5% de l'indice 1027.

Le Maire demande que cette variation de taux soit modulée sur l'ensemble du mandat de 6 ans soit:

- 19% au 01/06/2020
- 20% au 01/01/2021
- 21% au 01/01/2022
- 22% au, 01/01/2023
- 23% au 01/01/2024
- 24% au 01/01/2025
- 25.50% au 01/01/2026

Indemnités des Adjointes:

Actuellement il a été attribué aux adjointes de la commune de Provençy le taux de 6.60% de l'indice 1027, le taux en vigueur est de 9.9% de l'indice 1027.

Le Maire demande que cette variation de taux soit modulée sur l'ensemble du mandat de 6 ans soit:

- 7% au 01/06/2020
- 7.5% au 01/01/2021
- 8% au 01/01/2022
- 8.5% au 01/01/2023
- 9% au 01/01/2024
- 9.5% au 01/01/2025
- 9.9% au 01/01/2026

Sous la présidence de la 1ère Adjointe Mme Josiane MAGNE le conseil municipal décide d'allouer au Maire l'indemnité telle que présentée avec un taux progressif sur 6 ans.

Sous la Présidence du Maire le conseil municipal décide d'allouer à chacun des 2 adjointes l'indemnité telle que présentée avec un taux progressif sur 6 ans.

**Objet: DELEGUE CCAVM - DE 2020 023**

Le conseil municipal nomme pour le représenter au sein de la CCAVM (Communauté de communes de l'Avallonnais), les délégués suivants:

- Titulaire: Jean Claude LANDRIER, Maire
- Suppléant: Josiane MAGNE, Adjointe

**Objet: DELEGUE Syndicat de la Forêt d'Hervaux - DE 2020 024**

Le conseil municipal nomme pour le représenter au sein du Syndicat de la Forêt d'Hervaux:

Titulaire: M. Jean Claude LANDRIER.

**Objet: DELEGUE SIAEP TPM - DE 2020 025**

Le conseil municipal nomme pour le représenter au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Terre Plaine et du Morvan, les délégués suivant:

Titulaires: Anthony HUILIER et David LE QUERE

Suppléant: José FERREIRA VILAÇA

**Objet: DELEGUE AU SDEY - DE 2020 026**

Le conseil municipal nomme pour le représenter du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, les délégués suivants:

Titulaire: MOREAU Richard

Suppléant: Prescilla PELLARD

**Objet: GEMAPI NOMINATION DELEGUE - DE 2020 027**

Le conseil municipal nomme Mr Jean Claude LANDRIER délégué titulaire pour représenter la commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Morvan compétence GEMAPI.

Le conseil municipal nomme Mme Valérie TEDESCO, déléguée suppléante au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan compétence GEMAPI.

**Objet: CCAVM Représentants PLUI - DE 2020 028**

Le conseil municipal nomme à la CCAVM pour la compétence PLUI.

- Mr Jean Claude LANDRIER titulaire

- M. Franck MONOT suppléant

**Objet: Désignation correspondant défense - DE 2020 029**

Le conseil municipal désigne correspondant défense pour la commune de Provençy, M. Franck MONOT.

**Objet: A GE DI représentant de la commune - DE 2020 030**

Le conseil municipal nomme M. Jean Claude LANDRIER, pour la représenter au Syndicat Intercommunal A GE DI, syndicat pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques dont la commune de Provençy est adhérente.

**Objet: CCAVM CLETC nomination du représentant de la commune - DE 2020 031**

Le conseil communautaire de la CCAVM a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2017.

Il est nécessaire de créer une Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLETC) composée d'au moins un représentant de chaque conseil municipal des communes membres.

Cette commission est appelée à se réunir pour rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées à l'EPCI ou/et aux communes et celui des attributions de compensation à verser aux communes.

Après délibération le conseil a désigné Mr Jean- Claude LANDRIER afin de représenter la commune de Provençy à la commission CLETC.

**Objet: CCAVM CIID nomination de commissaires - DE 2020 032**

Le conseil communautaire de la CCAVM a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1er janvier 2017.

Le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique implique la mise en place d'une commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui se substituera aux commissions locales des impôts directs de chaque commune pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Après avoir délibéré le conseil municipal désigne:

- Mr Jean Claude LANDRIER commissaire titulaire.
- Mme Jocelyne KAPLON commissaire suppléant.

**Objet: CNAS désignation des délégués locaux - DE 2020 033**

Centre National d'Actions Sociales.

Pour le mandat 2020-2026 le conseil municipal désigne:

- Mme Hélène MARECHAL pour le collège des élus.
- Mme Nelly JOUDRIER pour le collège des agents.

**Objet: DPU délégation au maire - DE 2020 034**

la commune de Provençy a instauré un droit de péremption urbain sur la commune de Provençy délibération 002-2015 du 23 janvier 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation au maire pour instruire les demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

**Objet: ATD Agence Technique Départementale adhésion - DE 2020 035**

La mairie de Provençy adhère au service ATD.

Le Maire présente au conseil municipal l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE initiée par le Département le 19 décembre 2014.

L'objectif de l'ATD est d'apporter tout au long des projets d'aménagement des adhérents une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrage dans les démarches, choix arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'ATD est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le maire , et un conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DESIGNER M. Jean-Claude LANDRIER, pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

**Objet: DELEGATION DE SIGNATURE aux Adjoints - DE 2020 036**

Le Maire souhaite donner délégation de signatures aux adjoints pour tout document administratif lorsque le maire ne peut être présent.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

Mme Josiane MAGNE 1ère Adjointe  
Mme Jocelyne KAPLON 2ème Adjointe

Ont délégation de signature pour tout document concernant la gestion de la commune.

**Objet: CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES et NOMINATION des Membres - DE 2020 037**

**Le conseil municipal a créé les commissions communales et nommé les membres comme suit:**

**VOIRIE-BÂTIMENTS et MATÉRIELS:**

KAPLON Jocelyne  
TEDESCO Valérie  
MOREAU Richard

PELLARD Prescilla  
MONOT Franck  
FERREIRA VILAÇA José

**ASSAINISSEMENT:**

HUILLIER Anthony  
MARECHAL Hélène  
FERREIRA VILAÇA José

**FETES et Cérémonies:**

MAGNE Josiane  
KAPLON Jocelyne

TEDESCO Valérie  
LE QUERE David

**CAO: COMMISSION D'APPEL D'OFFRES:**

Titulaires:                   MAGNE Josiane                   KAPLON JOcelyne  
                                  MOREAU Richard                LE QUERE David  
                                  FERREIRA VILAÇA José

Suppléants:                   MARECHAL Hélène  
                                  PELLARD Prescilla

**COMMUNICATION:**

MARECHAL Hélène  
MAGNE Josiane  
KAPLON Jocelyne

Séance levée à 12 h.

**Délibérations du 24 mai 2020:**

**INSTALLATION CONSEIL MUNICIPAL 2020 par le Maire - DE\_2020\_016**

**Election du Maire 2020 - DE\_2020\_017**

**Fixation du nombre d'adjoints - DE\_2020\_018**

ELECTION du 1er Adjoint - DE\_2020\_019  
Election du 2ème adjoint - DE\_2020\_020  
Délégation accordée au maire en matière marché public - DE\_2020\_021  
Indemnités Maire et Adjointes - DE\_2020\_022  
DELEGUE CCAVM - DE\_2020\_023  
DELEGUE Syndicat de la Forêt d'Hervaux - DE\_2020\_024  
DELEGUE SIAEP TPM - DE\_2020\_025  
DELEGUE AU SDEY - DE\_2020\_026  
GEMAPI NOMINATION DELEGUE - DE\_2020\_027  
CCAVM Représentants PLUI - DE\_2020\_028  
Désignation correspondant défense - DE\_2020\_029  
A GE DI représentant de la commune - DE\_2020\_030  
CCAVM CLETC nomination du représentant de la commune - DE\_2020\_031  
CCAVM CIID nomination de commissaires - DE\_2020\_032  
CNAS désignation des délégués locaux - DE\_2020\_033  
DPU délégation au maire - DE\_2020\_034  
ATD Agence Technique Départementale adhésion - DE\_2020\_035  
DELEGATION DE SIGNATURE aux Adjointes - DE\_2020\_036  
CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES et NOMINATION des Membres - DE\_2020\_037